

QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Valérien

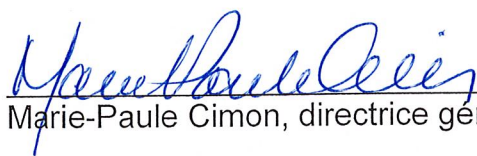
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Valérien tenue lundi le 2 décembre 2024, ledit conseil a adopté le règlement no 2024-365 relatif aux règles de régie interne du conseil.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal aux heures régulières de bureau ou sur le site web de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 3^e JOUR DE DÉCEMBRE 2024.



Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière

.....